



Droits visite hébergement grands-parents

Par Visiteur

Peut-on interjeter appel d'un jugement du juge affaires familiales pour droits des grands-parents. si oui dans quels délais? l'appel est-il suspensif? Merci de répondre rapidement.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

si oui dans quels délais? l'appel est-il suspensif?

Vous avez un mois pour former appel.

En principe l'appel est suspensif mais le juge peut en décider autrement. Pour cela vous devez vous reporter au jugement.

Cordialement